Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260602-DELIB_2026_53-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
26 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le 2 juin à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Etaient présents :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Fanny GALLAND, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL.

Absents excusés :

- Olivier MORVAN a donné procuration à Mary COXALL-PHILIPPE

Secrétaire de séance : Céline HOUBERDON a été élu Secrétaire de séance.

DCM 2026-53

Objet :

AFFAIRES FINANCIÈRES

Convention avec l'UGAP : Mise à disposition d'un marché public pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité 2028

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'UGAP (Union des groupements d'achats publics) est un établissement public industriel et commercial (EPIC) de l'Etat, placé sous la tutelle du ministre chargé du Budget et du ministre chargé de l'Education nationale.
La Mairie de Pont-de-Buis lès Quimerc'h (n° de DO UGAP 0029302060) est actuellement engagée dans ELEC 2025.
Ce marché prendra fin au 31/12/2027, et sera renouvelé par ELEC 2028, dont la fourniture débutera au 01/01/2028, pour 3 ans.
Pour en bénéficier il est impératif de faire le recensement des besoins ELEC 2028, il n'y a pas de renouvellement automatique.
La période d'adhésion (recensement des besoins) est ouverte jusqu'au 26 juin 2026 inclus au plus tard, l'adhésion n'est possible que durant cette période.
Sur avis favorable de la commission Finances et Bâtiments du 22/05/2026 et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'UGAP ayant pour objet la mise à disposition d'un marché public pour la fourniture et l'acheminement d'électricité,
- et de l'autoriser à accomplir toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce marché.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 2 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline HOUBERDON

Le Maire,

Mary COXALL-PHILIPPE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H